

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 71-1316/SG/CG relatif à des concessions définitives de parcelles de terrains domaniaux.

n° 71-1316/SG/CG

Ministère  
MINISTERE DE FINANCEDate de publication  
6 octobre 1971Numéro JO  
n° 20 du 25/10/1971Date du numéro  
25 octobre 1971

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Il est fait concession définitive, aux bénéficiaires dénommés ci-dessous de la parcelle de terrain figurant en regard de leur nom dans le tableau ci-après : Art. 2. — Les mutations au Livre foncier seront effectuées sur réquisition de chaque concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date de notification du présent arrêté. Art. 3. — Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies au nom et à la diligence des concessionnaires dans les délais réglementaires.